

Séance du 21 mars 2016

L'an deux mille seize, le vingt-et-un du mois de mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'espace " Le Vallon d'Or", sous la présidence de Monsieur Alain VINCENT, Maire de MONTREVAULT-SUR-ÈVRE.

- Nombre de conseillers titulaires : 172
- Nombre de conseillers présents : 139

Convocation du : 15/03/2016

Publication du : 22/03/2016

Secrétaire de séance : Serge PIOU

Étaient présents :

Mr le Maire, Alain VINCENT ;

Mmes et Mrs les Adjointes : Joseph MARSAULT, Sylvie MARNÉ, Serge PIOU, Christophe DOUGÉ, Pierre MALINGE, Denis RAIMBAULT, Thierry ALBERT, Christophe CHÉNÉ, Laurent HAY, Catherine GRATON, André HODÉ, Corinne BOURCIER, Gérard VÉRON, Jeannette DAVY, Pierre MARY, Sophie SOURICE, Joël BURGAUD, Christiane COGNÉ, Jean-Michel MÉNARD, Virginie ÉTOILE, Pascal GUILBAULT ;

Mmes et Mrs les Conseillers :

Chantal ABÉLARD, Olivier ABÉLARD, Frédérique AGENEAU, Charles AMELINEAU, Dominique AUDOIN, Patricia AVRILLAULT ;

Édith BARON, Nathalie BARREAU, Marie-Gabrielle BEAUCARNE, Gaëtan BERTIN, Laurence BERTIN, Magali BÉTARD, Dominique BICHOT, Jacques BIGEARD, Yves BIGEARD, Martine BLIN-ALEXANDRE, Sébastien BLOURDIER, Sylvie BODINEAU, Sandra BONNEAU, Jean-Paul BORÉ, Pierre BOUIN, Jean-Paul BOURCIER, Laurent BOURGET, Madeleine BOUYER, Albard BRAUD, Raphaël BRAUD, Benoît BRIAND, Sylvain BROCHARD, Dominique BROCHET, Chantal BROSSARD, Michel BRUNEAU, Dominique BUREAU ;

Marie-Louise CESBRON, Joëlle CHAPIN, Denis CHARRON, Michèle CHAUVEAU, Marie-Thérèse CHÉNÉ, Catherine CHEVALIER, Mickaël CHEVALIER, Sophie CHEVALIER, Nathalie COIFFARD, Alban COUÉRON ;

Jacqueline DUPONT, Jean-Luc DURET ;

Yvon ÉHOUZOU, Damien ÉMERIAU, Claude ESSEUL ;

Martine FROUIN ; Marinette GAILLARD, Damien GALLARD, Jacques GALLARD, Marie-Hélène GIRODET, Maurice GOURDON, Thierry GOYET, Henri GRATON, Patricia GRIMAULT, Franck GROSBOIS ;

Lydia HAÏDRA, Isabelle HAIE, Ludovic HOCDE, Noëllie HUCHON, Michel HUMEAU ;

Danielle JARRY, Régine JEAMBART, Michel JEANVRET, Jean-François JOUSSELIN ;

Bruno LECOMTE, Sylvain LEDUC, Catherine LEFEUVRE, Cyril LEFORT, Daniel LELORE, Marie-Joseph LÉPINE, Marie-Antoinette LESCA ;

Rachel MALINGE, Guillaume MARSAULT, Marie MARTINENQ, Jean-François MARY, Yolande MARY, Florence MERCERON, Aurélie MOREAU, Marc MORINIÈRE, Marie-Hélène MORINIÈRE ;

Jean-Luc NORMAND, Patrice NOYER ;

Christine OUVRARD ;

Étienne PAPIN, Carine PARAIN, Jean-Pierre PASQUIER, Thérèse PASQUIER, Joël PÉRAU, Daniel PETIT, Aurélie PETITEAU, Moïse PETITEAU, Sylvie PINEAU, Joseph PLARD, David POIRIER ;

Blandine RABJEAU, Marie-Christine RAFFEGEAU, Jean-Christian RAIMBAULT, Daniel RENOU, Stéphane REVEAU, Isabelle RIPOCHE, Karine ROUAULT, Catherine ROCHARD ;

Emmanuelle SALAZAR, Chantal SÉCHER, Gérard SÉCHER, Jean-Yves SICHER ;

Virginie TERRIEN, Sophie TERRIER, Didier THAREAU, Jacqueline THARREAU, Hélène TRAVERS ;

Marie-Hélène VÉRON, Anne-Marie VINCENT ;

Abdelkader ZARIF.

Etaient absents excusés :

Régine AUGER, Christelle BIOTTEAU pouvoir à Sylvie PINEAU, Philippe BODINEAU pouvoir à Claude ESSEUL, Philippe BOUYER pouvoir à Sylvie MARNÉ, Angélique CHOQUET pouvoir à Alban BRAUD, Stéphane COSNE pouvoir à Gaëtan BERTIN, Jean-François DE VILLOUTREYS pouvoir à Marinette GAILLARD, Jack GUERY, Clément ÉMERIAU, Laurence GAZEAU pouvoir à Virginie TERRIEN, Stéphane LAMOUREUX pouvoir à Olivier ABELARD, Frédéric LANIAUD, Claude LE PROVOST, Sophie MACÉ pouvoir à Catherine CHEVALIER, Fanny PLARD pouvoir à Jeannette DAVY, Pascale RETAILLEAU pouvoir à Lydia HAÏDRA, Pierre SAUTEJEAU pouvoir à Marie-Louise CESBRON, Jean SEYDOUX pouvoir à Sylvain LEDUC, Fabienne TERRIEN pouvoir à Dominique BUREAU, Antoine VILAINE.

Etaient absents :

Anne-Gaëlle BEAUVERGER, Roland BODINEAU, Christian BORDIER, Frédéric DELALANDE, Maja DUPONT, Patricia ÉMERIAU, Guillaume GLEMAIN, Etienne MALINGE, Christian MORINIÈRE, Sandra PEIGNÉ, Aline PINEAU, Bernard ROBBE, Isabelle TESSIER, Muriel VANDENBERGHE.

Le compte-rendu du 22 février 2016 est validé à l'unanimité.

Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal : le tableau des décisions prises du 15 février au 15 mars 2016 est présenté et commenté par Monsieur le Maire.

2016-037-9.1 : Transfert au SIEMML de la compétence infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2224-37,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 février 2014 portant modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (SIEMML),

Vu les statuts du SIEMML, notamment son article 4 alinéa 3,

Vu la délibération du Comité Syndical n° 19 en date du 20 mai 2014,

Vu le schéma directeur de déploiement des infrastructures de charge et le modèle de financement adoptés par délibération du bureau du SIEMML en date du 10 juin 2014, établissant notamment les règles de participation des communes membres,

Considérant que l'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue un maillon incontournable de cette stratégie,

Considérant que le SIEMML a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé,

Considérant que l'étude réalisée par le SIEMML a fait ressortir la commune de Montrevault-sur-Èvre comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement,

Considérant que l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une IRVE seront pris en charge par le SIEMML,

Considérant que pour inscrire cette IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SIEMML et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'État dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne,

Considérant que 4 bornes doivent être installées sur le domaine public communal,

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal au vu des éléments qui précèdent, de se prononcer sur le transfert de ladite compétence en matière d'infrastructure de charge nécessaire à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*151 votants : 140 voix pour, 0 contre et 7 abstentions*),

DÉCIDE de transférer au SIEMML, à compter du premier jour du mois suivant la date du caractère exécutoire de la présente délibération, la compétence « Infrastructures de charge

nécessaire à l'usage de véhicules électriques rechargeables » conformément à l'article 4 des statuts du SIEMML,

AUTORISE le maire à signer les conventions à intervenir sur ce dossier entre le SIEMML et la commune.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

2016-038-9.1 : Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement

Monsieur le Maire présente la demande d'adhésion de la Commune Nouvelle de Montrevault-sur-Èvre au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE).

Il précise que le montant de la cotisation pour l'année 2016 est de 0,10 € par habitant soit un montant de 1 598,10 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*151 votants : 123 voix pour, 13 contre et 15 abstentions*),

DÉCIDE d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement,

ACCEPTE de verser la cotisation annuelle 2016 au CAUE d'un montant de 1 598,10 €,

PRÉCISE que cette décision d'adhésion perdurera tout pendant qu'elle n'aura pas été rapportée.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

2016-039-3.3 : Bail en location de la Gendarmerie

Mr le Maire expose ce qui suit :

Par courrier du 3 novembre 2015, le Groupement de Gendarmerie de Maine et Loire a sollicité la Trésorerie Générale de Maine et Loire pour la rédaction du renouvellement du bail de la caserne de Gendarmerie de Montrevault Avenue de Leppo.

Les services de la Trésorerie Générale de Maine et Loire proposent de rédiger un nouveau bail de renouvellement à compter du 01 novembre 2015 jusqu'au 31 octobre 2024 pour une durée de 9 ans, avec un loyer de 68 474 € (contre 70 680 € auparavant) payable à terme échu en deux versements égaux.

Le nouveau calcul tient compte de l'indice INSEE de la construction, celui-ci étant à la baisse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*153 votants : 137 voix pour, 5 contre et 7 abstentions*),

DONNE SON ACCORD pour le renouvellement du bail de la gendarmerie de Montrevault à compter du 1^{er} Novembre 2015 jusqu'au 31 octobre 2024 ;

AUTORISE Mr le Maire à à signer l'acte à intervenir, et tous documents nécessaires à ce sujet.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 24/03/2016

2016-040-5.3 : Désignation de représentants au Comité Régional de Développement Agricole (CRDA)

Monsieur le Maire présente les missions du Comité Régional de Développement Agricole (CRDA) des Mauges et les collaborations avec cet organisme.

Au vu de la création de la commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre à la date du 15 décembre 2015, il convient de désigner trois représentants à l'assemblée générale du CRDA des Mauges.

La proposition des membres est la suivante : Pierre MALINGE - Marie-Thérèse CHÉNÉ - Christophe CHÉNÉ.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*151 votants : 145 voix pour, 0 contre et 5 abstentions*),

DÉCIDE de désigner les représentants ci-après qui seront appelés à siéger à l'assemblée générale du CRDA des Mauges, jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération annule cette décision, à savoir :

- Pierre MALINGE La Saulaie - 49110 LA SALLE ET CHAPELLE AUBRY
- Marie-Thérèse CHÉNÉ La Paillerie - 49600 LE FIEF-SAUVIN
- Christophe CHÉNÉ Bellevue 49110 SAINT RÉMY EN MAUGES

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

2016-041-8.8 : Mise en place d'un Conseil en Énergie Partagée : CEP

Monsieur Christophe Dougé, responsable de la commission environnement présente l'Opération « Conseil en Énergie Partagée ».

Il s'agit d'établir un diagnostic de consommations des énergies et des fluides sur l'ensemble des bâtiments et équipements de la collectivité permettant de cibler les actions à entreprendre pour réduire les coûts en fonctionnement.

Ce diagnostic est donc fait sur les consommations, sur le bilan énergétique du bâtiment en fonction de sa structure et son isolation, mais aussi sur sa fréquence d'utilisation afin de déterminer les bâtiments prioritaires en fonction de la rentabilité de l'action à entreprendre au vu des économies potentielles à réaliser.

Pour faire des économies, il n'y a pas forcément de gros travaux à faire, telle que la vérification de la puissance souscrite sur les abonnements EDF et la puissance maximum atteinte qui ne demande qu'à modifier le contrat. Le changement de certains éclairages (salles de sports par exemple par des systèmes à Leds permet une économie de consommation mais aussi une économie d'entretien par la fréquence nettement moindre d'intervention sur les éclairages.

Il ne s'agit là que d'exemples. Les communes qui ont déjà bénéficié de cette opération ont généré des économies de fonctionnement substantielles pouvant atteindre 70 000 à 100 000 € par an.

Ce contrat sur trois ans représente un coût annuel de 23 771 € pris en charge par l'ADEME à hauteur de 14 171 € et donc une charge résiduelle pour la commune de 9 600 €.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Dougé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (*144 voix pour, 1 contre et 4 abstentions*),

DÉCIDE de passer une convention avec le CPIE Loire Anjou pour mettre en place le Conseil en Énergie Partagée sur les trois années à venir,

CHARGE Monsieur le Maire de faire toutes les démarches nécessaires à l'application de cette décision tant pour la signature de la convention que pour obtenir les financements possibles se rapportant à ce type d'opération.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 25/03/2016

2016-042-8.8 : Tarifs contrôles d'assainissement Collectif

Monsieur Christophe DOUGÉ présente le dossier.

A l'occasion de la vente d'immeuble, il est régulièrement demandé d'effectuer des contrôles de raccordement au réseau d'assainissement.

Ces contrôles sont effectués par les agents des services Techniques de la collectivité.

Il est proposé de facturer cette prestation 60 € le contrôle.

Ce tarif est applicable pour toute demande déposée au service Urbanisme à partir du 1^{er} avril 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*153 votants : 146 voix pour, 3 contre et 1 abstention*),

VALIDE la facturation du contrôle de raccordement à l'assainissement collectif effectué par les services Techniques de la Collectivité au prix de la prestation de 60 €;

AUTORISE Mr le Maire à signer tous documents à ce sujet.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 24/03/2016

2016-043-8.1 : Contribution financière à la ville d'Angers pour la scolarité d'un enfant du territoire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune déléguée du Fief-Sauvin a reçu de la ville d'Angers pour l'école primaire Nelson Mandela une demande de contribution financière.

Celle-ci concerne un enfant domicilié sur la commune déléguée du Fief-Sauvin et scolarisé en classe ULIS.

Cette participation financière s'élève à 302 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité (151 votants : 147 voix pour, 0 contre et 0 abstention),

DÉCIDE de participer aux frais de scolarités de l'enfant du Fief-Sauvin scolarisé en classe ULIS à Angers pour un montant de **302 €**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce sujet.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

2016-044-8.1 : Sectorisation des écoles publiques

Christophe Chéné, adjoint au maire en charge des affaires scolaires et de l'enfance-jeunesse, rapporte sur ce point.

Il commence par rappeler que, durant le deuxième semestre 2015, à la demande du Comité des Maires, un groupe de travail (Sylvie Marné, Christophe Chéné, Pierre Malinge, Joseph Marsault et Alain Vincent) a travaillé sur l'organisation des écoles au sein de la future commune de Montrevault-sur-Èvre.

Il explique que le groupe a affirmé un double principe consacrant l'importance de l'école pour la vie de la commune déléguée ainsi que l'importance, pour la collectivité, de la pérennité de ses équipements publics :

- - les écoles publiques doivent vivre toutes les quatre,
- - chaque commune doit conserver une école.

Il explique ensuite que la commission Affaires scolaires/Enfance-jeunesse est répartie de ces éléments sur la question de l'école publique en faisant le point sur les effectifs, leur évolution, la scolarisation sur le territoire communal, à l'extérieur...

Il précise tout d'abord que la proposition de sectorisation des quatre écoles publiques porte une double ambition : offrir à chaque écolier du territoire l'accès à l'école publique et pérenniser les quatre équipements.

Il ajoute ensuite que, dans ce cadre, la proposition de sectorisation s'appuie sur les capacités potentielles suivantes : 100 à Chaudron, 150 au Fület, 150 à Montrevault, 200 à Saint-Pierre-Montlimart.

Il présente enfin le découpage proposé et soumis à l'approbation du Conseil Municipal :

- secteur de Chaudron en Mauges avec Saint Quentin en Mauges et la Salle-et-Chapelle Aubry,
- secteur du Fület avec la Boissière sur Èvre, la Chaussaire et le Puiset Doré,
- secteur de Montrevault avec le Fief-Sauvin et Saint Rémy en Mauges,
- secteur de Saint-Pierre-Montlimart.

Il ajoute que la carte et les deux zooms seront annexés à la délibération.

Où l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 135 voix pour, 7 contre et 9 abstentions),

DÉCIDE d'approuver la création de quatre secteurs pour organiser la carte scolaire de l'école publique sur le territoire communal,

INDIQUE que les secteurs sont :

- secteur de Chaudron en Mauges avec Saint Quentin en Mauges et la Salle-et-Chapelle Aubry,
- secteur du Fuilet avec la Boissière sur Èvre, la Chaussaire et le Puiset Doré,
- secteur de Montrevault avec le Fief-Sauvin et Saint Rémy en Mauges, secteur de Saint-Pierre-Montlimart.

PRÉCISE que seule la carte indique les limites réelles (notamment pour la partie de Saint Rémy en Mauges affectée à l'école publique implantée au Fuilet, et pour la partie de Saint-Pierre-Montlimart affectée à l'école publique implantée à Montrevault).

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

Il est demandé que la communication concernant ce sujet soit faite avec soin pour que les gens comprennent les diverses situations qui peuvent se présenter et pourquoi la scolarisation sur une autre commune de certains enfants pourrait être refusée et d'autres acceptées.

2016-045-3.2 : Vente de terrain à Maine-et-Loire Habitat Commune déléguée de Montrevault

Monsieur Joseph MARSAULT, adjoint, explique qu'une restructuration de l'ancien bâtiment géré par Maine-et-Loire Habitat situé rue Arthur Gibouin sur la commune déléguée de Montrevault a débuté.

Il précise que dans un premier temps, ce bâtiment va être démoli. Ensuite, dix logements seront construits au même emplacement. Une parcelle référencée au cadastre AB 52 doit faire parti du nouveau projet et est actuellement propriété de la commune de Montrevault. Maine-et-Loire Habitat se propose de l'acquérir pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*151 votants : 137 voix pour, 5 contre et 8 abstentions*),

DÉCIDE de céder à Maine-et-Loire Habitat le terrain situé rue Arthur Gibouin et référencé au cadastre AB 52 étant précisé que cette parcelle sera raccordée aux réseaux publics par la commune,

DÉCIDE que cette cession sera réalisée pour le prix de 1 € symbolique,

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces et notamment l'acte de vente, en vue de la régularisation de cette cession.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

2016-046-3.2 : Vente de parcelles de terrain Commune déléguée de la Chaussaire

Madame Sylvie MARNÉ expose le dossier

En date du 9 juin 2015, la Commune Déléguée de la Chaussaire a décidé l'acquisition d'un terrain rue des Mauges. Un oubli a été fait sur la numérotation des parcelles. Il est nécessaire de reprendre une délibération concernant la vente de ces parcelles.

Il est proposé à la vente de Messieurs Yan BAËS (SCI Mathilde) et Florent TERRIEN (Garage TERRIEN) le terrain cadastré A 1458 et 1461 d'une superficie de 534 m² ;

La division effectuée par le Géomètre se fait en quatre parties (nouvelles références : A 2525-2526-2527 et 2528)

Le prix de vente consenti est de 12 € le m².

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 147 voix pour, 0 contre et 0 abstention),

AUTORISE Monsieur le Maire à vendre une parcelle de terrain de 534 m² référencée A 1458 et 1461 – Rue des Mauges à la Chaussaire au prix de 12 € le m² comme suit :

- 323 m² (réf A 2525-2527) à Mr TERRIEN Florent (Garage Terrien),
- 181 m² (réf A 2526-2528) à Mr BAËS Yan (SCI Mathilde).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce sujet.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 24/03/2016

2016-047-3.1 : Acquisition de terrains Commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart

Monsieur Serge PIOU présente le dossier.

Par délibération du 14 septembre 2015, le Conseil Communautaire avait décidé de l'acquisition de parcelles situées Allée des Pépinières à St Pierre Montlimart. Il est nécessaire d'apporter une précision à la surface des parcelles concernées.

En effet, les parcelles concernées sont AI 1156 (4573 m²)-1624 (1133 m²) et 1287 (1846 m²) d'une superficie totale de 7 552 m² au prix d'acquisition de 2,50 € le m².

Il est rappelé que cet espace était considéré comme à protéger ou à conserver comme espaces libres.

Il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition des parcelles ci-dessus référencées.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 150 voix pour, 0 contre et 0 abstention),

DÉCIDE de l'acquisition des parcelles AI 1156-1624 et 1287 d'une surface de 7 552 m² au prix de 2,50 € le m², qui sont la propriété de l'indivision PERRAU,

CHARGE Monsieur le Maire de signer tous documents se rapportant aux opérations d'acquisition de ces biens.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 24/03/2016

2016-048-3.1 : Acquisition de biens « Section de la Pétière » Commune déléguée du Fuleit

La loi n° 2013-428 du 27 mai 2013 a modernisé le régime des « sections de communes » ; elle tend à favoriser la disparition des sections tombées en désuétude, par le biais de transfert à la commune des biens de section.

Monsieur le Maire expose la situation du village de la Pétinière sur la commune déléguée du Fuilet où le transfert des parcelles WE 157 et 159 (biens de la section de la Pétinière) à la commune de Montrevault-sur-Èvre permettrait :

- de recalibrer la voie de desserte,
- de créer une aire de retournement (véhicules de secours et de services,...),
- de redistribuer le terrain restant, venant ainsi régulariser la prise de possession illégale actuelle.

Il précise que l'avis des « membres de la section » a été sollicité ; les douze habitants de la section, ayant leur domicile réel et fixe sur le territoire de la section, ont demandé le transfert à la commune des parcelles cadastrées WE n° 157 et 159.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*151 votants : 145 voix pour, 0 contre et 4 abstentions*),

Considérant la loi n° 2013-428 du 27 mai 2013,
Considérant l'article L2411-11 du CGCT, modifié par cette loi,
Considérant que l'amélioration de la desserte du village de la Pétinière du Fuilet relève de l'intérêt général,
Considérant la demande des habitants du village,

ACCEPTE le transfert à la commune des parcelles WE 157 et 159,

DEMANDE à Madame la Préfète de prononcer ce transfert de biens de la section de la Pétinière du Fuilet vers la commune de Montrevault-sur-Èvre.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

2016-049-2.1 : Modification simplifiée n° 1 du PLU de la Salle et Chapelle Aubry

Monsieur Pierre MALINGE, Maire de la Commune Déléguée de La Salle et Chapelle Aubry présente la demande de modification simplifiée du PLU de sa commune.

Il explique que le PLU comporte une zone entre la zone à urbaniser (U) et la zone agricole (A) appelée zone AI. Celle-ci a été instituée pour préserver des espaces non construits à proximité des agglomérations pour ne pas entraver le développement urbain.

Aujourd'hui, ce genre de zonage ne se pratique plus pour ne pas porter préjudice aux projets agricoles. Aussi, le PLUi dont le projet va bientôt être arrêté, ne prévoit plus de zone AI.

Compte tenu du besoin de développement notamment d'une exploitation agricole, et dans l'attente de l'opposabilité du nouveau PLUi, il est proposé de déplacer le zonage AI dans le secteur des Gourdoires en procédant à une modification simplifiée du PLU de la Salle et Chapelle Aubry.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur MALINGE et après en avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 143 voix pour, 1 contre et 6 abstentions),

Considérant l'intérêt à ne pas entraver le développement agricole et faciliter son activité,

Considérant que le projet de PLUi ne prévoit plus de zone AI,

ÉMET un avis favorable à la modification du zonage AI par une procédure de modification simplifiée,

DIT que le dossier de projet de la modification sera adressée pour avis aux Personnes Publiques Associées,

DIT que cette modification fera l'objet du dépôt d'un dossier d'enquête à la mairie annexe de la commune déléguée de la Salle et Chapelle Aubry ainsi qu'à l'Hôtel de Ville de Montrevault-sur-Èvre. Cette enquête se déroulera du 1^{er} avril au 30 avril 2016 inclus. Le dossier sera visible aux heures habituelles d'ouverture de la mairie annexe de la Salle et Chapelle Aubry ainsi que de l'Hôtel de Ville.

Un recueil sera mis à la disposition des habitants pour pouvoir y consigner leurs observations.

Un avis d'enquête sera publié dans la presse au moins 8 jours avant le début de l'enquête et des affiches seront apposées à l'Hôtel de Ville de Montrevault-sur-Èvre, à la mairie annexe de la Salle et Chapelle Aubry, aux entrées des agglomérations de la Salle et Chapelle Aubry ainsi que sur le terrain à proximité du lieu de la modification de zonage.

DIT que le Conseil Municipal décidera des suites à donner à ce dossier lors de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2016 au vu de l'avis des Personnes Publiques Associées et du rapport des observations du public déposées lors de l'enquête publique.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires à cette décision.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

2016-050-6.1 : Approbation du nouvel agenda d'accessibilité

Monsieur le Maire présente le nouvel agenda d'accessibilité programmée.

En effet, dans le cadre de la création de la commune nouvelle, une dérogation a pu être obtenue pour un agenda sur 9 ans au lieu de 6 initialement prévus.

Tous les bâtiments accueillant du public ont fait l'objet d'un diagnostic afin de déterminer les travaux à réaliser pour les mettre aux normes d'accessibilité. Cela représente un montant total de travaux HT de 1 760 100 € soit 2 112 120 € TTC qui devront être répartis sur 9 ans.

La date limite de dépôt du nouvel agenda est fixée au 22 avril 2016.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 144 voix pour, 2 contre et 3 abstentions),

APPROUVE le document annexé à la délibération,

CHARGE Monsieur le Maire de le déposer auprès des services préfectoraux.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

2016-051-8.3 : Convention d'autorisation et d'entretien de voies communales avec Mauges sur Loire

Monsieur Pierre Malinge, Adjoint, explique que des travaux de réfection de la RD 17 en sortie de l'agglomération de Chaudron en Mauges vers Saint Quentin en Mauges vont débiter prochainement.

Ces travaux nécessitent la mise en place d'une déviation pour partie sur des routes départementales et pour partie sur des routes communales propriétés de la commune de Mauges sur Loire.

Compte tenu des risques de dégradation de ces routes communales par la mise en place de cette déviation, une convention doit être conclue avec la commune de Mauges sur Loire afin de pouvoir, le cas échéant, prendre en charge les travaux de réparation.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*151 votants : 148 voix pour, 0 contre et 0 abstention*),

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec la commune de Mauges sur Loire applicable à compter de la date de début des travaux et conclue pour la durée des travaux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce sujet.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 25/03/2016

2016-052-4.2 : Création de 10 postes saisonniers Commune déléguée de Chaudron en Mauges

Madame Corinne BOURCIER, adjointe, explique que les services techniques de la mairie déléguée de Chaudron-en-Mauges accueillent les jeunes de la commune, dans l'année de leurs 18 ans, pendant les vacances scolaires dans le cadre d'une action pédagogique et civique se déroulant durant les vacances scolaires. Ces jeunes sont embauchés en Contrat à Durée Déterminée d'une semaine. Il est donc proposé de créer des postes pour accueillir environ 10 jeunes pour l'année 2016 (en application de l'article 3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*151 votants : 79 voix pour, 40 contre et 31 abstentions*),

DÉCIDE de renouveler le recrutement de 10 agents contractuels (contrats jeunes de 17 ans) pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité,

CHARGE Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives,

DÉCIDE que la rémunération est fixée sur l'échelon 1 de l'échelle 3 - IB 340,

PRÉCISE que la durée hebdomadaire de chaque emploi sera de 30.83/35ème.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

Des Conseillers soulèvent la question de rémunération de ces contrats qui peuvent créer un déséquilibre entre la rémunération des postes d'animateurs et ceux-ci.

La Commune de Chaudron en Mauges voulait garder un esprit de découverte professionnelle à ces contrats. La commune déléguée désire que cette action débutée depuis de nombreuses années le soit encore pour 2016.

M. Michel JEANVRET demande quelles sont les attentes de ce travail dit éducatif : quels genres de travaux peuvent être confiés ? La réponse est tous travaux d'entretien comme peinture de portail etc...

M. Benoit BRIAND rappelle qu'il s'agit d'une solution de compromis à faire pour l'année 2016.

2016-053-7.1 : Clôture des régies des communes historiques

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 modifié relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté de création de la commune de Montrevault-sur-Èvre en date du 5 octobre 2015,

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 25 février 2016 ;

Considérant que la création de la commune nouvelle nécessite de clôturer les régies existantes au 1^{er} janvier 2016 inscrites dans le tableau ci-dessous :

Date délibération	Objet de la délibération	Type de régie	Collectivité historique concernée
11/10/2012	Locations Espace Figulina	Recettes	Le Fuilet
06/07/1998	Gestion du Village des Gites de la Barbotine	Recettes et avances	Le Fuilet
12/07/2012	Photocopies	Recettes	Le Fuilet
12/10/2010	Accueil périscolaire et restaurant scolaire	Recettes	Montrevault
15/06/1993	Droits de place du marché	Recettes	Montrevault
19/06/2007	Accueil périscolaire	Recettes	La Chaussaire
08/10/2004	Accueil périscolaire	Recettes et avances	Le Puiset Doré
08/01/1999	Photocopies	Recettes	St Quentin en Mauges
12/10/2010	Photocopies	Recettes	Chaudron en Mauges
24/11/2010	Photos aériennes	Recettes	La Boissière sur Èvre
13/02/2003	Locations de la salle des loisirs	Recettes	La Boissière sur Èvre
30/09/2004	Portage de repas	Recettes	Montrevault Communauté
13/12/2007	Enfance-jeunesse	Recettes	Montrevault Communauté
08/07/2008	Enfance-jeunesse	Avances	Montrevault Communauté
03/11/2008	Bibliothèques	Recettes	Montrevault Communauté
17/12/2002	Enfance-jeunesse	Recettes et avances	St Pierre Montlimart

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 129 voix pour, 0 contre et 7 abstentions),

DÉCIDE de clôturer les régies existantes au 1^{er} janvier 2016 inscrites dans le tableau ci-dessus.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

**2016-054-4.1 : Modification du tableau des effectifs
Création d'un poste permanent dans le cadre
d'emploi d'adjoint technique pour les services
techniques**

Monsieur le Maire explique que le contrat d'un agent en CDD depuis 3 ans (contrat avenir) s'achève le 30 mars 2016. Il s'avère que le besoin au sein des espaces verts sur le secteur OUEST est confirmé. Il est donc proposé d'ouvrir un poste permanent à temps complet dans le cadre d'emploi d'adjoint technique.

Considérant que l'avis du CTC va être sollicité dès sa mise en place,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 133 voix pour, 10 contre et 4 abstentions),

DÉCIDE de créer un poste dans le cadre d'emploi d'adjoint technique à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} avril 2016,

CHARGE Monsieur le Maire des démarches nécessaires à cette décision,

DIT que ces dispositions seront en vigueur au 1^{er} avril 2016 à l'application de cette décision et que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2016.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

**2016-055-4.2 : Modification du tableau des effectifs
Création de postes non permanents d'adjoints
techniques de 2ème classe**

Monsieur le Maire propose de créer 2 postes pour permettre d'assurer le fonctionnement des services de la commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre. Il explique que lors du calibrage des services techniques, il était prévu 8 postes pour le secteur OUEST au niveau du service Espaces Verts. Aujourd'hui, le service compte 7 agents.

De plus, un agent du service Bâtiments va reprendre son poste à mi-temps après un congé long maladie. Il est nécessaire de prévoir un poste pour conserver son remplaçant.

Il est donc proposé d'ouvrir 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}) en renfort à compter du 1^{er} avril 2016 :

- - un poste pour l'équipe Espaces Publics - service Espaces Verts – secteur Ouest,
- - un poste pour le service Bâtiments.

Considérant que l'avis du Comité Technique sera sollicité dès sa mise en place,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 130 voix pour, 8 contre et 3 abstentions),

DÉCIDE de créer 2 postes d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet (35/35^{ème}) à compter du 1^{er} avril 2016,

Ces deux postes sont créés dans le cadre d'accroissement temporaire d'activité et ce pour une durée de 12 mois maximum sur une durée maximum de 18 mois consécutifs.

CHARGE Monsieur le Maire de faire les démarches nécessaires à l'application de cette décision,

PRÉCISE que les dépenses en résultant seront couvertes par les crédits inscrits au budget 2016.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

2016-056-7.1 : Approbation des Comptes Administratifs 2015 Budget général et budgets annexes

Madame Marinette GAILLARD (pouvoir de Mr Jean-François DE VILLOUTREYS) s'absente.

Monsieur Alban BRAUD (pouvoir d'Angélique CHOQUET) quitte la séance.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur André HODÉ - Adjoint aux Finances - délibérant sur les comptes administratifs 2015 des communes historiques et de la communauté de communes composant la commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre à savoir : La Boissière sur Èvre, Chaudron en Mauges, La Chaussaire, Le Fief-Sauvin, Le Fuiet, Montrevault, Le Puiset Doré, Saint-Pierre-Montlimart, Saint Quentin en Mauges, Saint-Rémy en Mauges, La Salle et Chapelle Aubry et Montrevault Communauté dressés par leurs Maires et Président respectifs après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Les Maires et Président concernés étant sortis de la salle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 144 voix pour, 2 contre et 3 abstentions),

APPROUVE les comptes administratifs listés ci-dessous :

1° Lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs, lesquels peuvent se résumer ainsi :

MONTREVAULT SUR EVRE GENERAL				
BUDGET GENERAL MONTREVAULT COMMUNAUTE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	7 428 914,90	8 671 784,28	1 242 869,38
	INVESTISSEMENT	1 028 240,94	829 533,11	-198 707,83
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		545 488,42	545 488,42
	INVESTISSEMENT		1 378 731,62	1 378 731,62
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	453 800,00	106 600,00	-347 200,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	7 428 914,90	9 217 272,70	1 788 357,80
	INVESTISSEMENT	1 482 040,94	2 314 864,73	832 823,79
TOTAL CUMULE	GLOBAL	8 910 955,84	11 532 137,43	2 621 181,59
BUDGET ENFANCE JEUNESSE MONTREVAULT SUR EVRE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	1 673 645,53	897 882,90	-775 762,63
	INVESTISSEMENT			-
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	62 056,17		-62 056,17
	INVESTISSEMENT			-
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 735 701,70	897 882,90	-837 818,80
	INVESTISSEMENT	-	-	0,00
TOTAL CUMULE	GLOBAL	1 735 701,70	897 882,90	-837 818,80
BUDGET GENERAL BOISSIERE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	182 585,91	215 225,01	32 639,10
	INVESTISSEMENT	9 340,66	20 913,60	11 572,94
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		12 000,00	12 000,00
	INVESTISSEMENT	300,51		-300,51
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	1 059,00	14 000,00	12 941,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	182 585,91	227 225,01	44 639,10
	INVESTISSEMENT	10 700,17	34 913,60	24 213,43
TOTAL CUMULE	GLOBAL	193 286,08	262 138,61	68 852,53
BUDGET COMMERCE BOISSIERE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	6 645,79	8 472,42	1 826,63
	INVESTISSEMENT	2 410,10	4 000,00	1 589,90
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		2 314,38	2 314,38
	INVESTISSEMENT	3 938,29		-3 938,29
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	6 645,79	10 786,80	4 141,01
	INVESTISSEMENT	6 348,39	4 000,00	-2 348,39
TOTAL CUMULE	GLOBAL	12 994,18	14 786,80	1 792,62
BUDGET GENERAL CHAUDRON				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	669 557,31	844 141,63	174 584,32
	INVESTISSEMENT	305 134,88	272 011,38	-33 123,50
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		167 649,64	167 649,64
	INVESTISSEMENT	107 897,20		-107 897,20
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	17 619,00		-17 619,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	669 557,31	1 011 791,27	342 233,96
	INVESTISSEMENT	430 651,08	272 011,38	-158 639,70
TOTAL CUMULE	GLOBAL	1 100 208,39	1 283 802,65	183 594,26
BUDGET STRUCTURE COMMERCIALE CHAUDRON				

COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	3 640,00	9 258,48	5 618,48
	INVESTISSEMENT	8 520,00	8 791,60	271,60
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT			-
	INVESTISSEMENT	30 711,69		-30 711,69
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	3 640,00	9 258,48	5 618,48
	INVESTISSEMENT	39 231,69	8 791,60	-30 440,09
TOTAL CUMULE	GLOBAL	42 871,69	18 050,08	-24 821,61
BUDGET CAISSE DES ECOLES CHAUDRON				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	4 284,11	4 500,00	215,89
	INVESTISSEMENT	361,58		-361,58
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		443,58	443,58
	INVESTISSEMENT		0,68	0,68
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	4 284,11	4 943,58	659,47
	INVESTISSEMENT	361,58	0,68	-360,90
TOTAL CUMULE	GLOBAL	4 645,69	4 944,26	298,57
BUDGET GENERAL CHAUSSAIRE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	348 022,13	383 342,60	35 320,47
	INVESTISSEMENT	554 790,52	529 922,46	-24 868,06
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		94 572,79	94 572,79
	INVESTISSEMENT		403 036,51	403 036,51
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	87 500,00		-87 500,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	348 022,13	477 915,39	129 893,26
	INVESTISSEMENT	642 290,52	932 958,97	290 668,45
TOTAL CUMULE	GLOBAL	990 312,65	1 410 874,36	420 561,71
BUDGET GENERAL FIEF				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	839 967,68	913 749,76	73 782,08
	INVESTISSEMENT	171 850,08	251 793,15	79 943,07
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		220 548,72	220 548,72
	INVESTISSEMENT		308 896,35	308 896,35
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	16 000,00		-16 000,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	839 967,68	1 134 298,48	294 330,80
	INVESTISSEMENT	187 850,08	560 689,50	372 839,42
TOTAL CUMULE	GLOBAL	1 027 817,76	1 694 987,98	667 170,22
BUDGET COMMERCE FIEF				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	65 296,73	66 226,18	929,45
	INVESTISSEMENT	161 859,99	215 950,91	54 090,92
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT			-
	INVESTISSEMENT	10 220,88		-10 220,88
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	65 296,73	66 226,18	929,45
	INVESTISSEMENT	172 080,87	215 950,91	43 870,04
TOTAL CUMULE	GLOBAL	237 377,60	282 177,09	44 799,49
BUDGET GENERAL FUILET				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	1 062 890,16	1 297 107,20	234 217,04
	INVESTISSEMENT	332 958,55	464 029,04	131 070,49

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT			-
	INVESTISSEMENT		122 297,79	122 297,79
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	358 749,00	679 400,00	320 651,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 062 890,16	1 297 107,20	234 217,04
	INVESTISSEMENT	691 707,55	1 265 726,83	574 019,28
TOTAL CUMULE	GLOBAL	1 754 597,71	2 562 834,03	808 236,32
BUDGET GITES FULET				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	133 257,33	170 895,48	37 638,15
	INVESTISSEMENT	34 328,73	39 392,81	5 064,08
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT			-
	INVESTISSEMENT	85 907,52		-85 907,52
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	1 405,00		-1 405,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	133 257,33	170 895,48	37 638,15
	INVESTISSEMENT	121 641,25	39 392,81	-82 248,44
TOTAL CUMULE	GLOBAL	254 898,58	210 288,29	-44 610,29
BUDGET CAISSE DES ECOLES FULET				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	5 614,24	6 100,00	485,76
	INVESTISSEMENT			-
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		536,46	536,46
	INVESTISSEMENT			-
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	5 614,24	6 636,46	1 022,22
	INVESTISSEMENT	-	-	0,00
TOTAL CUMULE	GLOBAL	5 614,24	6 636,46	1 022,22
BUDGET GENERAL MONTREVAULT				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	662 885,38	896 633,91	233 748,53
	INVESTISSEMENT	195 594,06	275 098,06	79 504,00
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		245 321,18	245 321,18
	INVESTISSEMENT		187 264,33	187 264,33
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	51 380,00		-51 380,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	662 885,38	1 141 955,09	479 069,71
	INVESTISSEMENT	246 974,06	462 362,39	215 388,33
TOTAL CUMULE	GLOBAL	909 859,44	1 604 317,48	694 458,04
BUDGET GENERAL PUISET				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	480 481,03	563 931,07	83 450,04
	INVESTISSEMENT	138 671,43	417 957,06	279 285,63
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		291 573,00	291 573,00
	INVESTISSEMENT	8 642,10		-8 642,10
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	150 857,00		-150 857,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	480 481,03	855 504,07	375 023,04
	INVESTISSEMENT	298 170,53	417 957,06	119 786,53
TOTAL CUMULE	GLOBAL	778 651,56	1 273 461,13	494 809,57
BUDGET TRANSPORT PUISET				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	26 082,59	22 399,81	-3 682,78
	INVESTISSEMENT			-
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		11 911,52	11 911,52
	INVESTISSEMENT			-

RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	26 082,59	34 311,33	8 228,74
	INVESTISSEMENT	-	-	0,00
TOTAL CUMULE	GLOBAL	26 082,59	34 311,33	8 228,74
BUDGET GENERAL ST-PIERRE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	1 703 174,51	2 151 875,19	448 700,68
	INVESTISSEMENT	1 226 838,60	1 068 505,58	-158 333,02
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		428 538,00	428 538,00
	INVESTISSEMENT	167 204,71		-167 204,71
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	14 227,00	1 485,00	-12 742,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	1 703 174,51	2 580 413,19	877 238,68
	INVESTISSEMENT	1 408 270,31	1 069 990,58	-338 279,73
TOTAL CUMULE	GLOBAL	3 111 444,82	3 650 403,77	538 958,95
BUDGET MAISON DE L' ENFANCE ST-PIERRE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	178 699,20	110 798,39	-67 900,81
	INVESTISSEMENT	547,00	8 826,88	8 279,88
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		482,48	482,48
	INVESTISSEMENT		18 353,74	18 353,74
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	178 699,20	111 280,87	-67 418,33
	INVESTISSEMENT	547,00	27 180,62	26 633,62
TOTAL CUMULE	GLOBAL	179 246,20	138 461,49	-40 784,71
BUDGET CAISSE DES ECOLES ST-PIERRE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	7 026,54	6 500,00	-526,54
	INVESTISSEMENT			-
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		559,80	559,80
	INVESTISSEMENT			-
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	7 026,54	7 059,80	33,26
	INVESTISSEMENT	-	-	0,00
TOTAL CUMULE	GLOBAL	7 026,54	7 059,80	33,26
BUDGET SYNDICAT MAISON DE RETRAITE ST-PIERRE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	515,92	490,64	-25,28
	INVESTISSEMENT			-
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		73,46	73,46
	INVESTISSEMENT		1 108,00	1 108,00
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	515,92	564,10	48,18
	INVESTISSEMENT	-	1 108,00	1 108,00
TOTAL CUMULE	GLOBAL	515,92	1 672,10	1 156,18
BUDGET GENERAL ST-QUENTIN				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	547 289,15	620 780,89	73 491,74
	INVESTISSEMENT	55 689,46	320 282,73	264 593,27
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		3 014,17	3 014,17
	INVESTISSEMENT	258 301,25		-258 301,25
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	33 210,00		-33 210,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	547 289,15	623 795,06	76 505,91
	INVESTISSEMENT	347 200,71	320 282,73	-26 917,98

TOTAL CUMULE	GLOBAL	894 489,86	944 077,79	49 587,93
BUDGET GENERAL ST-REMY				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	759 890,97	900 552,33	140 661,36
	INVESTISSEMENT	165 722,39	104 158,45	-61 563,94
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		50 000,00	50 000,00
	INVESTISSEMENT		36 932,24	36 932,24
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	109 687,00		-109 687,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	759 890,97	950 552,33	190 661,36
	INVESTISSEMENT	275 409,39	141 090,69	-134 318,70
TOTAL CUMULE	GLOBAL	1 035 300,36	1 091 643,02	56 342,66
BUDGET LOGEMENTS PRESBYTERE ST-REMY				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	955,84	14 103,66	13 147,82
	INVESTISSEMENT	11 841,02	10 750,00	-1 091,02
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		2 935,23	2 935,23
	INVESTISSEMENT	10 742,62		-10 742,62
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	955,84	17 038,89	16 083,05
	INVESTISSEMENT	22 583,64	10 750,00	-11 833,64
TOTAL CUMULE	GLOBAL	23 539,48	27 788,89	4 249,41
BUDGET GENERAL SALLE ET CHAPELLE AUBRY				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	570 119,24	667 695,56	97 576,32
	INVESTISSEMENT	127 996,22	299 612,58	171 616,36
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		10 907,48	10 907,48
	INVESTISSEMENT	260 693,05		-260 693,05
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	34 000,00		-34 000,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	570 119,24	678 603,04	108 483,80
	INVESTISSEMENT	422 689,27	299 612,58	-123 076,69
TOTAL CUMULE	GLOBAL	992 808,51	978 215,62	-14 592,89
BUDGET COMMERCE SALLE ET CHAPELLE AUBRY				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	4 294,99	5 107,74	812,75
	INVESTISSEMENT	55 780,05	58 555,36	2 775,31
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT			-
	INVESTISSEMENT	30 488,85		-30 488,85
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	4 294,99	5 107,74	812,75
	INVESTISSEMENT	86 268,90	58 555,36	-27 713,54
TOTAL CUMULE	GLOBAL	90 563,89	63 663,10	-26 900,79
AGREGAT BUDGET GENERAL				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	17 365 737,18	19 449 555,13	2 083 817,95
	INVESTISSEMENT	4 588 476,26	5 200 084,76	611 608,50
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	62 056,17	2 088 870,31	2 026 814,14
	INVESTISSEMENT	975 048,67	2 456 621,26	1 481 572,59
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	1 329 493,00	801 485,00	-528 008,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	17 427 793,35	21 538 425,44	4 110 632,09
	INVESTISSEMENT exercice	5 563 524,93	7 656 706,02	2 093 181,09

TOTAL CUMULE	GLOBAL AVEC RAR	24 320 811,28	29 996 616,46	5 675 805,18
--------------	-----------------	---------------	---------------	---------------------

MONTREVAULT SUR EVRE ASSAINISSEMENT

BUDGET ASSAINISSEMENT BOISSIERE

COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	17 113,95	44 419,99	27 306,04
	INVESTISSEMENT	701 226,52	221 695,02	-479 531,50
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT			-
	INVESTISSEMENT		127 610,91	127 610,91
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	4 445,17	238 627,00	234 181,83
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	17 113,95	44 419,99	27 306,04
	INVESTISSEMENT	705 671,69	587 932,93	-117 738,76
TOTAL CUMULE	GLOBAL	722 785,64	632 352,92	-90 432,72

BUDGET ASSAINISSEMENT CHAUDRON

COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	62 546,02	72 783,50	10 237,48
	INVESTISSEMENT	174 770,60	123 809,35	-50 961,25
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		80 325,34	80 325,34
	INVESTISSEMENT		5 787,06	5 787,06
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT		50 000,00	50 000,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	62 546,02	153 108,84	90 562,82
	INVESTISSEMENT	174 770,60	179 596,41	4 825,81
TOTAL CUMULE	GLOBAL	237 316,62	332 705,25	95 388,63

BUDGET ASSAINISSEMENT CHAUSSAIRE

COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	43 923,27	57 791,17	13 867,90
	INVESTISSEMENT	40 226,22	29 910,65	-10 315,57
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT			-
	INVESTISSEMENT	4 127,57		-4 127,57
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	43 923,27	57 791,17	13 867,90
	INVESTISSEMENT	44 353,79	29 910,65	-14 443,14
TOTAL CUMULE	GLOBAL	88 277,06	87 701,82	-575,24

BUDGET ASSAINISSEMENT FIEF-SAUVIN

COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	34 807,75	41 240,84	6 433,09
	INVESTISSEMENT	13 683,41	22 060,16	8 376,75
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		56 140,27	56 140,27
	INVESTISSEMENT		95 040,91	95 040,91
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	34 807,75	97 381,11	62 573,36
	INVESTISSEMENT	13 683,41	117 101,07	103 417,66
TOTAL CUMULE	GLOBAL	48 491,16	214 482,18	165 991,02

BUDGET ASSAINISSEMENT FUILET

COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	84 627,93	109 745,45	25 117,52
	INVESTISSEMENT	40 787,64	42 392,08	1 604,44
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		40 538,87	40 538,87
	INVESTISSEMENT		76 238,86	76 238,86
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	18 500,00	1 239,00	-17 261,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	84 627,93	150 284,32	65 656,39
	INVESTISSEMENT	59 287,64	119 869,94	60 582,30

TOTAL CUMULE	GLOBAL	143 915,57	270 154,26	126 238,69
BUDGET ASSAINISSEMENT MONTREVAULT				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	105 075,42	75 238,96	-29 836,46
	INVESTISSEMENT	45 756,49	42 905,60	-2 850,89
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		794,11	794,11
	INVESTISSEMENT		18 618,67	18 618,67
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	105 075,42	76 033,07	-29 042,35
	INVESTISSEMENT	45 756,49	61 524,27	15 767,78
TOTAL CUMULE	GLOBAL	150 831,91	137 557,34	-13 274,57
BUDGET ASSAINISSEMENT PUISET-DORE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	37 864,77	58 703,23	20 838,46
	INVESTISSEMENT	13 396,71	23 051,95	9 655,24
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		47 437,36	47 437,36
	INVESTISSEMENT		36 467,09	36 467,09
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	37 864,77	106 140,59	68 275,82
	INVESTISSEMENT	13 396,71	59 519,04	46 122,33
TOTAL CUMULE	GLOBAL	51 261,48	165 659,63	114 398,15
BUDGET ASSAINISSEMENT SAINT-PIERRE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	234 309,98	187 101,08	-47 208,90
	INVESTISSEMENT	441 773,82	457 617,64	15 843,82
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT			-
	INVESTISSEMENT	126 310,28		-126 310,28
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	234 309,98	187 101,08	-47 208,90
	INVESTISSEMENT	568 084,10	457 617,64	-110 466,46
TOTAL CUMULE	GLOBAL	802 394,08	644 718,72	-157 675,36
BUDGET ASSAINISSEMENT SAINT-QUENTIN				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	28 697,05	36 908,38	8 211,33
	INVESTISSEMENT	3 563,25	12 879,61	9 316,36
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		42 722,67	42 722,67
	INVESTISSEMENT		38 674,82	38 674,82
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	28 697,05	79 631,05	50 934,00
	INVESTISSEMENT	3 563,25	51 554,43	47 991,18
TOTAL CUMULE	GLOBAL	32 260,30	131 185,48	98 925,18
BUDGET ASSAINISSEMENT SAINT-REMY				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	106 962,35	101 848,08	-5 114,27
	INVESTISSEMENT	41 275,84	45 195,42	3 919,58
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		13 635,38	13 635,38
	INVESTISSEMENT		16 432,76	16 432,76
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	19 505,00		-19 505,00
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	106 962,35	115 483,46	8 521,11
	INVESTISSEMENT	60 780,84	61 628,18	847,34
TOTAL CUMULE	GLOBAL	167 743,19	177 111,64	9 368,45
BUDGET ASSAINISSEMENT SALLE AUBRY				

COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	52 507,23	87 093,96	34 586,73
	INVESTISSEMENT	25 597,26	33 562,60	7 965,34
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		31 987,08	31 987,08
	INVESTISSEMENT		18 248,53	18 248,53
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	52 507,23	119 081,04	66 573,81
	INVESTISSEMENT	25 597,26	51 811,13	26 213,87
TOTAL CUMULE	GLOBAL	78 104,49	170 892,17	92 787,68

AGREGAT BUDGETS

COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	808 435,72	872 874,64	64 438,92
	INVESTISSEMENT	1 542 057,76	1 055 080,08	-486 977,68
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	-	313 581,08	313 581,08
	INVESTISSEMENT	130 437,85	433 119,61	302 681,76
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	42 450,17	289 866,00	247 415,83
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	808 435,72	1 186 455,72	378 020,00
	INVESTISSEMENT	1 714 945,78	1 778 065,69	63 119,91
TOTAL CUMULE	GLOBAL	2 523 381,50	2 964 521,41	441 139,91

MONTREVAULT SUR EVRE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	6 249,48	8 588,00	2 338,52
	INVESTISSEMENT			-
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	7 397,05		-7 397,05
	INVESTISSEMENT			-
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	13 646,53	8 588,00	-5 058,53
	INVESTISSEMENT	-	-	0,00
TOTAL CUMULE	GLOBAL	13 646,53	8 588,00	-5 058,53

MONTREVAULT SUR EVRE LOTISSEMENTS

BUDGET LOTISSEMENT CHAUDRON

COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	11 046,21	11 045,34	-0,87
	INVESTISSEMENT	31 541,52		-31 541,52
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	4 068,06		-4 068,06
	INVESTISSEMENT	69 189,46		-69 189,46
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	15 114,27	11 045,34	-4 068,93
	INVESTISSEMENT	100 730,98	-	-100 730,98
TOTAL CUMULE	GLOBAL	115 845,25	11 045,34	-104 799,91

BUDGET LOTISSEMENT FIEF-SAUVIN

COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	900,00	48 912,56	48 012,56
	INVESTISSEMENT	450,00	450,00	-

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		4 576,15	4 576,15
	INVESTISSEMENT			-
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	900,00	53 488,71	52 588,71
	INVESTISSEMENT	450,00	450,00	0,00
TOTAL CUMULE	GLOBAL	1 350,00	53 938,71	52 588,71
BUDGET LOTISSEMENT MONTREVAULT				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	102 439,14	102 439,14	-
	INVESTISSEMENT	18 131,17	84 307,97	66 176,80
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		702,19	702,19
	INVESTISSEMENT	553 662,81		-553 662,81
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	102 439,14	103 141,33	702,19
	INVESTISSEMENT	571 793,98	84 307,97	-487 486,01
TOTAL CUMULE	GLOBAL	674 233,12	187 449,30	-486 783,82
BUDGET LOTISSEMENT LES VARENNES PUISET-DORE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	32 598,73	32 598,73	-
	INVESTISSEMENT	30 553,57		-30 553,57
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	0,27		-0,27
	INVESTISSEMENT	221 718,07		-221 718,07
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	32 599,00	32 598,73	-0,27
	INVESTISSEMENT	252 271,64	-	-252 271,64
TOTAL CUMULE	GLOBAL	284 870,64	32 598,73	-252 271,91
BUDGET LOTISSEMENT LA FONTAINE SAINT-PIERRE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	0,28		-0,28
	INVESTISSEMENT			-
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT			-
	INVESTISSEMENT	74 736,21		-74 736,21
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	0,28	-	-0,28
	INVESTISSEMENT	74 736,21	-	-74 736,21
TOTAL CUMULE	GLOBAL	74 736,49	-	-74 736,49
BUDGET LOTISSEMENT BEAU SOLEIL SAINT-QUENTIN				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	50 325,70	50 325,70	-
	INVESTISSEMENT	36 322,39	21 598,08	-14 724,31
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		48 437,13	48 437,13
	INVESTISSEMENT	11 171,25		-11 171,25
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	50 325,70	98 762,83	48 437,13
	INVESTISSEMENT	47 493,64	21 598,08	-25 895,56
TOTAL CUMULE	GLOBAL	97 819,34	120 360,91	22 541,57
BUDGET LOTISSEMENT SAINT-REMY				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	97 736,80	97 736,80	-
	INVESTISSEMENT	92 027,05		-92 027,05
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		1 293,60	1 293,60
	INVESTISSEMENT	23 095,16		-23 095,16

RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	97 736,80	99 030,40	1 293,60
	INVESTISSEMENT	115 122,21	-	-115 122,21
TOTAL CUMULE	GLOBAL	212 859,01	99 030,40	-113 828,61
BUDGET LOTISSEMENT LE COTEAU SALLE AUBRY				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	6 057,73	6 056,69	-1,04
	INVESTISSEMENT	6 056,69		-6 056,69
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		115 941,47	115 941,47
	INVESTISSEMENT	80 179,02		-80 179,02
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	6 057,73	121 998,16	115 940,43
	INVESTISSEMENT	86 235,71	-	-86 235,71
TOTAL CUMULE	GLOBAL	92 293,44	121 998,16	29 704,72
BUDGET LOTISSEMENT LES GOURDOIRES SALLE AUBRY				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	65 570,30	62 417,77	-3 152,53
	INVESTISSEMENT	95 866,22	27 915,93	-67 950,29
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	2 290,62		-2 290,62
	INVESTISSEMENT		77 084,44	77 084,44
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	67 860,92	62 417,77	-5 443,15
	INVESTISSEMENT	95 866,22	105 000,37	9 134,15
TOTAL CUMULE	GLOBAL	163 727,14	167 418,14	3 691,00
AGREGAT BUDGETS				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	366 674,89	411 532,73	44 857,84
	INVESTISSEMENT	310 948,61	134 271,98	-176 676,63
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	6 358,95	170 950,54	164 591,59
	INVESTISSEMENT	1 033 751,98	77 084,44	-956 667,54
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	-	-	
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	373 033,84	582 483,27	209 449,43
	INVESTISSEMENT	1 344 700,59	211 356,42	-1 133 344,17
TOTAL CUMULE	GLOBAL	1 717 734,43	793 839,69	-923 894,74

MONTREVAULT SUR EVRE POLE SANTE				
BUDGET POLE SANTE				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	72 868,08	79 930,65	7 062,57
	INVESTISSEMENT	14 379,16	329 062,96	314 683,80
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT		8 959,86	8 959,86
	INVESTISSEMENT	317 949,87		-317 949,87
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT			-
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	72 868,08	88 890,51	16 022,43
	INVESTISSEMENT	332 329,03	329 062,96	-3 266,07
TOTAL CUMULE	GLOBAL	405 197,11	417 953,47	12 756,36

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report

à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire, aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-avant.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 25/03/2016

2016-057-7.1 : Approbation des comptes de gestion 2015 Budgets généraux et budgets annexes

Le Maire présente au Conseil Municipal les comptes de gestion de l'exercice 2015 de l'ensemble des budgets des communes historiques et de la communauté de commune composant la commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre à savoir : La Boissière sur Èvre, Chaudron en Mauges, La Chaussaire, Le Fief-Sauvin, Le Fuiet, Montrevault, Le Puiset-Doré, Saint-Pierre-Montlimart, Saint Quentin en Mauges, Saint-Rémy en Mauges, La Salle et Chapelle Aubry et Montrevault Communauté dressés par le receveur municipal. Il l'invite à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, les détails des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par Monsieur le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'actif, des états du passif, des états des restes à recouvrer et des états des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures les montants de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} Janvier 2015 au 31 Décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir délibéré, à la majorité (*151 votants : 142 voix pour, 0 contre et 7 abstentions*),

VOTE l'approbation des comptes de gestion listés ci-dessous :

Commune historique de La Boissière sur Èvre : Budgets Général, Commerce, Assainissement.

Commune historique de Chaudron en Mauges : Budgets Général, Structure Commerciale, Caisse des Écoles, Assainissement, Lotissement.

Commune historique de La Chaussaire : Budgets Général, Assainissement.
Commune historique du Fief-Sauvin : Budgets Général, Commerce, Assainissement, Lotissement.
Commune historique du Fuilet : Budgets Général, Gîtes, Caisse des Ecoles, Assainissement.
Commune historique de Montrevault : Budgets Général, Assainissement, Lotissement.
Commune historique du Puiset-Doré : Budgets Général, Transport Scolaire, Assainissement, Lotissement.
Commune historique de Saint-Pierre Montlimart : Budgets Général, Maison de l'Enfance, Caisse des Écoles, Assainissement, Lotissement.
Commune historique de Saint Quentin en Mauges : Budgets Général, Assainissement, Lotissement.
Commune historique de Saint-Rémy en Mauges : Budgets Général, Logements, Presbytère, Assainissement, Lotissement.
Commune historique de La Salle et Chapelle Aubry : Budgets Général, Commerce, Assainissement, 2 Lotissements les Côteaux et Gourdoires
Syndicat Maison de Retraite Saint-Pierre-Montlimart : Budget Général.
Montrevault Communauté : Budgets Général, Enfance Jeunesse, Assainissement non Collectif, Pôle Santé.

DÉCLARE que lesdits comptes de gestion, dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 25/03/2016

2016-058-7.1 : Rapport d'Orientation Budgétaire 2016

Monsieur le Maire expose le Rapport d'Orientation Budgétaire 2016.

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le DOB est un document essentiel qui permet de rendre compte de la gestion de la ville (analyse rétrospective).

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel... Le contenu exact du ROB doit être précisé par décret. Le département et le président de l'EPCI dont la commune est membre mais aussi faire l'objet d'une publication, ce qui sera précisé par décret.

L'année 2016 est la première année d'existence de la commune de Montrevault-sur-Èvre issue de la fusion de 11 communes formant préalablement « Montrevault Communauté » et comptant 16 000 habitants.

Montrevault-sur-Èvre est adhérente à Mauges Communauté (sous un statut de Communauté d'Agglomération) qui comprend les 6 communes nouvelles issues des fusions des communes des 6 Communautés de Communes des Mauges.

Pour la préparation du budget 2016 de cette nouvelle collectivité une agrégation de l'ensemble des budgets des communes historiques a été réalisée.

Compte tenu de cette évolution territoriale, l'exercice de prévision budgétaire est difficile vu le manque de lisibilité financière, en dépenses et en recettes, générée par cette fusion des communes. Le ROB fait état de la situation financière agrégée des communes et d'orientations financières générales pour assurer les besoins de la collectivité. Ces orientations se veulent suffisamment prudentes pour cette première année pour ne pas générer une situation financière difficile et irréversible pour les années suivantes.

Résultats agrégés des budgets :

AGREGAT BUDGET GENERAL				
COMPTE ADMINISTRATIF 2015		DEPENSES	RECETTES	SOLDE EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	FONCTIONNEMENT	17 365 737,18	19 449 555,13	2 083 817,95
	INVESTISSEMENT	4 588 476,26	5 200 084,76	611 608,50
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	FONCTIONNEMENT	62 056,17	2 088 870,31	2 026 814,14
	INVESTISSEMENT	975 048,67	2 456 621,26	1 481 572,59
RESTES A REALISER N-1	INVESTISSEMENT	1 329 493,00	801 485,00	
RESULTAT CUMULE	FONCTIONNEMENT	17 427 793,35	21 538 425,44	4 110 632,09
	INVESTISSEMENT exercice	5 563 524,93	7 656 706,02	2 093 181,09
TOTAL CUMULE	GLOBAL AVEC RAR	24 320 811,28	29 996 616,46	5 675 805,18

Un autofinancement prévu à hauteur du remboursement annuel du capital d'emprunts

Les résultats des comptes de 2015 font apparaître un montant d'autofinancement brut de 2 083 817.95 €.

Compte tenu du manque de lisibilité du budget, la proposition consiste à prévoir en prélèvement le montant de remboursement du capital d'emprunt de l'annuité, soit : 952 000 €. Si l'autofinancement dégagé dans l'année 2016 est supérieur, la différence apparaîtra en excédent de fonctionnement dans le Compte Administratif. Il s'agit bien là d'une mesure de prudence pour cette première année. L'autofinancement pourra, les années suivantes être affiné dès le budget primitif pour approcher le réel et ainsi pouvoir être prélevé au bénéfice de l'investissement.

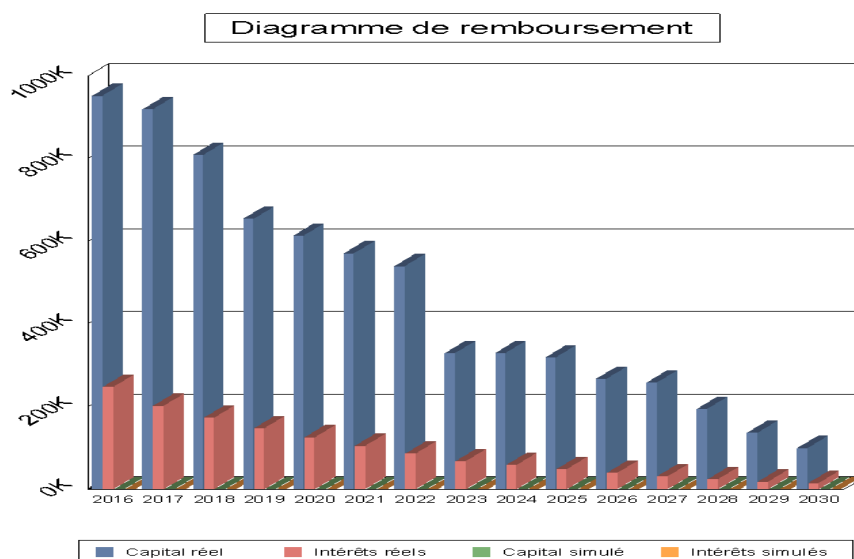
L'affectation des résultats :

Les résultats agrégés de l'année 2015 font apparaître un excédent cumulé en fonctionnement de 4 110 000 €. Cela représente des provisions faites par les collectivités qui ont prévu des investissements pour les années futures. Il est proposé pour l'exercice 2016, d'affecter 1 110 000 € en investissement et de conserver les 3 000 000 € restants en excédent de fonctionnement. Il s'agit de pouvoir assurer les investissements programmés pour les années futures et qui ne seront pas réalisés dès maintenant, tout ne pouvant pas être fait en même temps compte tenu :

- du temps de gestion des dossiers,
- des études non finalisées,
- des demandes de subventions qui sont à faire sur certaines opérations avant d'engager les travaux.

Endettement :

La courbe actuelle du désendettement (remboursement des annuités d'emprunts) est une courbe descendante régulière en escalier d'année en année ne présentant pas de palier important.



La politique financière proposée vise à fixer un montant annuel d'annuité maximum à 1 300 000 € (capital et intérêts) stable d'année en année ce qui nous permet de prévoir annuellement un emprunt de 1 000 000 € pour parvenir à cette stabilité de remboursement. Deux intérêts à cette politique : lisser le montant de l'emprunt appelé annuellement permettant de définir une politique d'investissement pluriannuelle telle que définie ci-dessous.

Politique d'investissement annuel :

La proposition d'orientation d'investissement vise à pouvoir fixer un montant annuel des investissements *nouveaux* (hors restes à réaliser) reproductible d'année en année, favorisant l'établissement du Plan Pluriannuel d'Investissement.

Pour l'année 2016, ce montant peut s'établir à 3 304 000 € évalué comme suit :

- Affectation résultats	1 110 000 €
- Emprunt	1 000 000 €
- Amortissement	350 000 €
- Subventions évaluées à 20 %	422 000 €
- FNCTVA évalué à 20 %	422 000 €
TOTAL	3 304 000 €

Il est ici rappelé que l'autofinancement net annuel n'est pas évalué et ne figure donc pas dans ce calcul par mesure de prudence comme expliqué ci-dessus. Ce chiffre pourra donc être revu, normalement à la hausse, pour les années futures.

Fiscalité :

À ce jour, compte tenu de la fusion des communes en commune nouvelle et des incidences sur les calculs de la fiscalité, les services fiscaux de la DDFIP (Direction Départementale des Finances Publiques) ne sont pas en mesure de nous notifier les nouvelles bases d'imposition.

La règle en matière de commune nouvelle nous amène à procéder à un lissage des taux d'imposition des trois taxes ménages.

L'arrêté préfectoral créant la commune nouvelle de Montrevault-sur-Èvre étant postérieur à la date du 1^{er} Octobre 2015, le Conseil Municipal devra définir les taux d'imposition pour chacune des communes historiques. Il est proposé que ces taux soient calculés en fonction du taux cible à atteindre après lissage sur 5 ans afin qu'en fin de mandat, ces taux cibles soient atteints.

La proposition d'orientation est de ne pas augmenter la recette fiscale à base constante, c'est-à-dire hors augmentation nominale des bases (augmentation annuelle fixée par décret (1% pour 2016) et augmentation du parc immobilier taxable).

Après cet exposé, Monsieur le Maire demande aux Conseillers municipaux de s'exprimer sur le rapport et de poser toutes questions.

Monsieur Moïse PETITEAU interroge sur l'anticipation des baisses des dotations dans la préparation des budgets futurs et notamment des investissements.

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'orientations financières pour une première année budgétaire. Celle-ci se veut prudente. Par ailleurs, ces orientations seront rediscutées, chaque année ce qui permet de les modifier. Enfin, la fusion en Commune Nouvelle nous exonère des baisses de dotations, pour les trois prochaines années. Nous devons conserver des investissements dynamiques.

Il est fait constat du débat instauré pour la présentation de ce rapport d'orientation budgétaire.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 25/03/2016

2016-059-7.1 : Affectation du résultat de fonctionnement Année 2015 - Budget général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain VINCENT, Maire,

Après avoir entendu les comptes administratifs agrégés de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

. Au titre des exercices antérieurs : + 2 026 814,14 €

. Au titre de l'exercice arrêté : + 2 083 817,95 €

Soit un résultat à affecter de : + 4 110 632,09 €

Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001)

Hors restes à réaliser : 0 €

Solde des restes à réaliser en investissement : - 528 008,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 138 voix pour, 0 contre et 10 abstentions),

VOTE l'affectation suivante :

Affectation du déficit d'investissement 2015 : 0 €

Affectation pour travaux d'investissement 2016 : 1 110 000 €

SOIT :

- Section d'investissement : art 1068 excédent de fonctionnement capitalisés : 1 110 000,00 €
- Section de fonctionnement : art 002 résultat de fonctionnement reporté : 3 000 632,09 €

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

2016-060-7.6 : Conventonnement des flux financiers avec Mauges Communauté

Monsieur le Maire présente le dossier.

L'arrêté Préfectoral de création de la Commune Nouvelle est postérieur au 1^{er} octobre 2015. Il en découle que l'entrée en vigueur des nouveaux éléments fiscaux est différée au 1^{er} Janvier 2017. Montrevault-sur-Èvre doit donc fixer les taux des taxes qui relevaient antérieurement des communes historiques et de Montrevault Communauté. Dans le même temps, l'adhésion de la Commune Nouvelle à Mauges Communauté à compter du 1^{er} Janvier 2016 génère un transfert de compétences à celle-ci.

Pour assurer l'exercice de ces compétences, Mauges Communauté doit bénéficier de ressources fiscales. Montrevault-sur-Èvre conservant l'intégralité du versement de la fiscalité en 2016, il convient par conventonnement de définir les flux financiers (reversement des produits fiscaux et produits associés) à intervenir entre les deux parties. Il s'agit du reversement de la contribution économique territoriale (ex Taxe professionnelle) excluant la partie dite « Ménage » ex Taxe d'habitation du Département, soit : la CFE, CVAE, IFER, TASCAM, TAFNB et divers produits associés (SCP, FNEIR, DCRTP, Comp.TH).

Monsieur le Maire propose la signature d'une convention qui fixe les modalités de reversement des produits fiscaux et produits associés par la Commune à Mauges Communauté.

Les versements seront égaux au douzième des montants perçus en 2015 avec régularisation des quatre premiers mois de l'année au mois d'avril. (mandat au 25 de chaque mois). Une régularisation interviendra en décembre 2016 au regard des montants effectivement perçus par la Commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*151 votants : 124 voix pour, 4 contre et 17 abstentions*),

AUTORISE Mr le Maire à signer une convention avec Mauges Communauté afin de fixer les modalités des flux financiers et produits associés,

DIT que les versements s'effectueront comme ci-dessus énoncé.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 25/03/2016

2016-061-7.5 : Aménagements pôle social et ressources humaines

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la création de la commune nouvelle, Montrevault-sur-Èvre a restructuré ses services qui sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 2016. Le siège est basé au 2 rue Arthur Gibouin à Montrevault-sur-Èvre et est constitué :

- d'un bâtiment ancien (bureaux au RDC et logement en location au R+1)
- une extension réalisée en 1994 intégrant la rénovation du RDC du bâtiment ancien. Le logement à l'étage n'a pas fait l'objet de travaux.
- Deux extensions, l'une en 2006 et l'autre en 2007

Il précise que le bâtiment est classé en 5^{ème} catégorie et s'inscrit dans la démarche de l'AD'AP déposé en 2015.

Il ajoute qu'à ce jour, les locaux occupés ne suffisent plus pour accueillir les services « espace emploi » et « Services Ressources Humaines » qui vont être étoffés.

De plus, la commune nouvelle est compétente dans le champ du social et ce réaménagement va permettre la structuration d'un véritable pôle social comprenant l'espace emploi, le portage de repas et le CCAS. Les travaux, outre les bureaux, comprendront l'aménagement d'une banque d'accueil répondant aux critères de confidentialité.

Il explique enfin que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la DETR

Il propose alors le plan de financement correspondant :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant en Euros HT	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Travaux	75 000,00 €	DETR (35%)	28 700,00 €
Honoraires	7 000,00 €	Montrevault-sur-Èvre	53 300,00 €
TOTAL	82 000,00 €	TOTAL	82 000,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 146 voix pour, 1 contre et 4 abstentions),

DÉCIDE :

- d'approuver l'engagement de l'opération,
- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- de demander une subvention au titre de la DETR
- de s'engager à prendre à sa charge la différence entre le coût de l'action et les subventions obtenues pour son financement,
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette décision.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 24/03/2016

2016-062-7.5 : Aménagements services techniques et achat

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la création de la commune nouvelle, Montrevault-sur-Èvre a restructuré ses services qui sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le service Achats et services techniques se sont largement étoffés occupant à ce jour les locaux de mairie déléguée de Montrevault. Ces services se décomposent selon :

- services « achats » : une responsable du service, secondée d'un agent chargé du suivi des marchés et un agent chargé d'accueil. Ces 3 agents occupent 3 bureaux au RDC
- Services techniques : une responsable du service, 2 secrétaires dont une dédiée à l'accueil de l'ensemble du service, 3 techniciens. Ce service occupe 2 bureaux au RDC , un bureau et une grande salle à l'étage.

Le service de proximité dispose d'un agent chargé de faire de l'accueil pour le compte de la commune déléguée de Montrevault en lieu et place de l'accueil de la mairie.

Le bâtiment accueille déjà un agent chargé de gérer l'agence postale au RDC.

Au sous-sol, les locaux accueillent le service « cantine », « l'accueil périscolaire » et « centre de loisirs » pendant les vacances scolaires. Afin de pouvoir occuper les locaux à l'étage, un local a été désigné pour stocker les archives de la commune déléguée de Montrevault.

Le bâtiment concerné par les travaux d'aménagements a été construit en 1982, son type est W – R et sa catégorie 5. Un diagnostic amiante avant travaux n'a pas révélé de présence d'amiante.

Cet ERP a fait l'objet d'un diagnostic accessibilité pour être en capacité de rédiger l'AD'AP conformément à la réglementation. Ces travaux de mises aux normes seront pris en considération. Les personnes à mobilité réduite seront reçues au RDC.

Il explique que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la DETR

Il propose alors le plan de financement correspondant :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant en Euros HT	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Travaux	188 879,82 €	DETR (35%)	67 974,56 €
Honoraires	5 333,20 €	Montrevault-sur-Èvre	126 238,46 €
TOTAL	194 213,02 €	TOTAL	194 213,02 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 146 voix pour, 1 contre et 4 abstentions),

DÉCIDE :

- d'approuver l'engagement de l'opération,
- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- de demander une subvention au titre de la DETR
- de s'engager à prendre à sa charge la différence entre le coût de l'action et les subventions obtenues pour son financement,
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette décision.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 24/03/2016

2016-063-7.5 : Aménagement service lecture publique

Monsieur le Maire explique que ,dans le cadre de la création de la commune nouvelle, Montrevault-sur-Èvre a restructuré ses services qui sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 2016.

Une compétence déjà exercée à ce jour est celle de la lecture publique. La mairie annexe de St Pierre Montlimart a été désignée pour accueillir ce service composée de 3 agents. Ce site sera une plateforme de transit et d'échange des documents pour l'ensemble du réseau des bibliothèques de la commune nouvelle.

Il explique que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la DETR

Il propose alors le plan de financement correspondant :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant en Euros HT	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Travaux	33 833,33 €	DETR (35%)	12 528,33 €
Honoraires	1 963,33 €	Montrevault-sur-Èvre	23 267,83 €
TOTAL	35 796,67 €	TOTAL	35 796,67 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 146 voix pour, 1 contre et 4 abstentions),

DÉCIDE :

- d'approuver l'engagement de l'opération,
- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- de demander une subvention au titre de la DETR
- de s'engager à prendre à sa charge la différence entre le coût de l'action et les subventions obtenues pour son financement,
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette décision.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 24/03/2016

2016-064-7.5 : Aménagement Maison de l'Enfance

Monsieur le Maire explique que, dans le cadre de la création de la commune nouvelle, Montrevault-sur-Èvre a restructuré ses services qui sont effectifs depuis le 1^{er} janvier 2016.

Une compétence phare déjà exercée à ce jour est celle de l'enfance-jeunesse. Un bâtiment affecté spécifiquement pour cela se situe 18 Avenue de la Croix verte à St Pierre Montlimart. Celui-ci accueille des services pour la petite enfance (relais assistante maternelle, multi-accueil, soirées débats et groupes de paroles), l'enfance (accueil de loisirs, périscolaires..), la jeunesse (bureaux des animateurs qui organisent des activités camps, ateliers théâtre...), la ludothèque.

Le bâtiment est construit (en 1996 : type R et W 5^{ème} cat) sur deux niveaux. En 2006 il a été agrandi par la construction d'un multi-accueil.

A ce jour, les locaux occupés ne disposent pas d'un poste « accueil » permettant de recevoir les familles dans de bonnes dispositions.

Les travaux ont pour objectifs la construction d'une salle d'attente, l'aménagement d'un poste accueil dans le hall existant ainsi que l'aménagement d'une cloison amovible dans un espace de travail au sous-sol.

Il explique que cette opération est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'État au titre de la DETR

Il propose alors le plan de financement correspondant :

DÉPENSES HT		RECETTES	
Postes de dépenses	Montant en Euros HT	Nature des concours financiers	Montant en Euros
Travaux	109 916,67 €	DETR (35%)	43 175,13 €
Honoraires	13 440,83 €	Montrevault-sur-Èvre	80 182,38 €
TOTAL	123 357,50 €	TOTAL	123 357,50 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 146 voix pour, 1 contre et 4 abstentions),

DÉCIDE

- d'approuver l'engagement de l'opération,
- d'approuver le plan de financement ci-dessus,
- de demander une subvention au titre de la DETR
- de s'engager à prendre à sa charge la différence entre le coût de l'action et les subventions obtenues pour son financement,
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour signer tout document relatif à cette décision.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 24/03/2016

2016-065-7.5 : Restructuration centre ville de Saint-Pierre-Montlimart

Monsieur le Maire présente le projet de restructuration du centre ville de la commune déléguée de Saint-Pierre-Montlimart.

Il rappelle que ce dossier représente un volet important du projet de territoire visant à renforcer la centralité de Saint-Pierre-Montlimart.

La philosophie générale de ce projet vise à redynamiser le commerce du centre ville et de créer des espaces apaisés pour favoriser le retour des piétons et la vie sociale.

Pour cela, 5 axes sont développés :

- - Création de cellules commerciales visibles de l'axe routier,
- - Création d'un équipement public générant des flux de passage favorisant l'activité commerciale,
- - Création de logements à proximité immédiate du centre ville permettant une accessibilité par liaisons douces aux commerces,
- - Aménagement des espaces publics (voirie et place publique) permettant l'apaisement des flux routiers favorisant la promenade, l'activité sociale et la redynamisation du centre ville,
- - Faire des constructions en élévation (R+1) pour affirmer le caractère de centre ville.

Il présente ensuite l'estimation des travaux et le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 146 voix pour, 1 contre et 4 abstentions),

APPROUVE le projet de restructuration du centre ville de Saint-Pierre-Montlimart,

REAFFIRME l'importance de ce projet visant à reconquérir une véritable centralité pour le territoire, projet conforme au SCOT qui identifie un pôle principal « Beaupréau – Saint-Pierre-Montlimart – Montrevault »,

VALIDE l'estimation du projet qui s'établit comme suit :

- Acquisitions	538 902 €
- Démolition	302 320 €
- Aménagements	989 001 €
- Etudes	16 488 €
- Honoraires	<u>185 045 €</u>
TOTAL	2 034 756 €

VALIDE le plan de financement qui, aujourd'hui, s'établit comme suit :

- Autofinancement	500 000 €
- Région (NCR)	375 000 €
- Autres fonds publics	30 000 €
- Enveloppe Bourgs Centres	500 000 €
- Emprunt	<u>629 756 €</u>
TOTAL	2 034 756 €

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter toutes demandes de subventions pour lesquelles ce projet est éligible.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

2016-066-7.5 : Restructuration centre de Saint Quentin en Mauves

Monsieur le Maire présente le projet de restructuration du centre bourg de la commune déléguée de Saint Quentin en Mauves.

Il rappelle que ce dossier représente un volet important du projet de territoire visant à requalifier les centres bourgs.

Ce projet vise à redynamiser le centre bourg et le requalifier et de créer des espaces apaisés pour favoriser le retour des piétons et la vie sociale.

Pour cela, 5 axes sont développés :

- - Ouverture du centre bourg par rapport à l'axe principale (RD 17) par l'acquisition
- démolition de bâtis,
- - Création d'une cellule commerciale à destination du commerce de proximité en le situant
- au centre bourg, sur la place centrale au lieu de celui existant sur l'axe principale (RD17)
- exposé à des flux de circulation importants,
- - Création d'un équipement public (bibliothèque) générant des flux de passages favorisant
- l'activité commerciale et permettant le remplacement de la structure existante devenue
- obsolète,
- - Création de zones à urbaniser à proximité immédiate du centre permettant une
- accessibilité par liaisons douces aux commerces,
- - Aménagement des espaces publics (voirie et place publique) permettant l'apaisement des
- flux routiers favorisant la promenade, l'activité sociale et la redynamisation du centre
- bourg.

Il présente ensuite l'estimation des travaux et le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 146 voix pour, 1 contre et 4 abstentions),

APPROUVE le projet de restructuration du centre de Saint Quentin en Mauves,

RÉAFFIRME l'importance de ce projet visant à requalifier les bourgs du territoire,

VALIDE l'estimation du projet qui s'établit comme suit :

- Acquisitions	147 600 €
- Démolition	66 520 €
- Aménagements et constructions	841 294 €
- Aménagements Espace La Fontaine	<u>356 596 €</u>
TOTAL	1 412 010 €

VALIDE le plan de financement qui, aujourd'hui, s'établit comme suit :

- Autofinancement	300 000 €
- Région (NCR)	150 000 €
- Autres fonds publics	20 000 €
- Enveloppe Bourgs Centres	300 000 €
- DETR bibliothèque	60 000 €
- Emprunt	<u>582 010 €</u>
TOTAL	1 412 010 €

CHARGE Monsieur le Maire de solliciter toutes demandes de subventions pour lesquelles ce projet est éligible.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

2016-067-7.1 : Participation piste routière

Suite à la création de la commune nouvelle, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gestion de la piste routière du Fulest est effectuée par Montrevault-sur-Èvre.

Ce service, ouvert aux enfants des communes ou communes nouvelles adhérentes, est financé par une participation auprès de ces collectivités dont l'assiette est le nombre d'habitants.

Il rappelle que pour l'année 2015, le coût était fixé à 0.20 € par habitant.

Il propose pour l'année 2016 de fixer le coût par habitant à 0.22 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 148 voix pour, 0 contre et 2 abstentions),

DÉCIDE de retenir le tarif de 0.22 € par habitant comme cotisation 2016 pour la piste routière. Ce tarif est applicable aux communes adhérentes à ce service.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à ce sujet.

2016-068-7.1 : Versement acompte aux OGEC

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre des contrats d'association, des conventions de financement sont passés annuellement avec les OGEC (Organismes de Gestion des Écoles Catholiques).

Il précise que ces conventions sont conclues après le vote du budget.

Il ajoute que ces organismes ont néanmoins besoin de trésorerie pour faire face à leurs charges.

Il propose au conseil municipal, afin de leur apporter cette fluidité de trésorerie en début d'année, de verser, à chacun, un acompte équivalent au maximum à 50 % du montant versé l'année n-1, et ce avant le vote du budget de l'année n.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*151 votants : 143 voix pour, 2 contre et 6 abstentions*),

DÉCIDE d'autoriser le versement à chaque OGEC du territoire de Montrevault-sur-Èvre d'un acompte équivalent au maximum à 50 % du montant versé l'année n-1 avant le vote du budget de l'année n,

PRÉCISE que cette autorisation vaudra tant qu'elle ne sera pas modifiée ou annulée.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

2016-069-1.1 : Construction d'une garderie périscolaire sur la commune déléguée de la Chaussaire Avenants aux marchés de travaux

Les travaux de construction d'une garderie périscolaire à la Chaussaire ont fait l'objet d'une consultation en procédure adaptée fin 2014. Les travaux se sont terminés en octobre 2015.

Le CCAP commun à tous les lots prévoyait une clause de révision de prix mais elle est incohérente (2 formules juxtaposées) et ne peut être appliquée en l'état. Aucune révision n'a donc été faite depuis le début des travaux. Or la Trésorerie impose de les appliquer car prévu au CCAP pour solder les marchés.

Les entreprises n'ayant pas pu savoir sur quelle base leurs prix seraient révisés dès la consultation et pour ne pas les léser, il est proposé de prendre des avenants avec toutes pour ne pas appliquer de révision de prix

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'avenant au CCAP annulant la clause de révision de prix avec l'ensemble des entreprises titulaires de marché dans le cadre de l'opération,
- d'autoriser le Maire à signer lesdits avenants.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Considérant qu'il convient de passer un avenant au CCAP pour annuler la clause de révision de prix avec l'ensemble des entreprises titulaires de marché dans le cadre des

travaux de construction d'une garderie périscolaire sur la commune déléguée de la Chaussaire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 117 voix pour, 7 contre et 26 abstentions),

APPROUVE l'avenant au CCAP annulant la clause de révision de prix avec l'ensemble des entreprises titulaires de marché dans le cadre de l'opération,

AUTORISE le maire à signer lesdits avenants.

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 23/03/2016

2016-070-7.1 : Affectation du résultat de fonctionnement Année 2015 - Budget assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain VINCENT, Maire,

Après avoir entendu les comptes administratifs agrégés de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

. Au titre des exercices antérieurs :	+	313 581,08 €
. Au titre de l'exercice arrêté :	+	64 438,92 €
Soit un résultat à affecter de :	+	378 020,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001)

Hors restes à réaliser : - 184 295,92 €

Solde des restes à réaliser en investissement : + 247 415,83 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 138 voix pour, 0 contre et 10 abstentions),

VOTE l'affectation suivante :

Affectation du déficit d'investissement 2015 :	0 €
Affectation pour travaux d'investissement 2016 :	0 €

SOIT :

- Section d'investissement : art 1068 excédent de fonctionnement capitalisés : 0,00 €
- Section de fonctionnement : art 002 résultat de fonctionnement reporté : 378 020,00 €

2016-071-7.1 : Affectation du résultat de fonctionnement Année 2015 - Budget assainissement non collectif

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain VINCENT, Maire,
Après avoir entendu les comptes administratifs agrégés de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

. Au titre des exercices antérieurs :	-	7 397,05 €
. Au titre de l'exercice arrêté :	+	2 338,52 €
Soit un résultat à affecter de :	-	5 058,53 €

Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001)

Hors restes à réaliser : 0 €

Solde des restes à réaliser en investissement : 0 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (*151 votants : 138 voix pour, 0 contre et 10 abstentions*),

VOTE l'affectation suivante :

Affectation du déficit d'investissement 2015 : 0 €

Affectation pour travaux d'investissement 2016 : 0 €

SOIT :

- Section d'investissement : art 1068 excédent de fonctionnement capitalisés : 0,00 €
- Section de fonctionnement : art 002 résultat de fonctionnement reporté : - 5 058,53 €

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 25/03/2016

2016-072-7.1 : Affectation du résultat de fonctionnement Année 2015 - Budget Pôle Santé

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Alain VINCENT, Maire,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,
Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de fonctionnement de :

. Au titre des exercices antérieurs :	+	8 959,86 €
. Au titre de l'exercice arrêté :	+	7 062,57 €
Soit un résultat à affecter de :	+	16 022,43 €

Besoin de financement de la section d'investissement (ligne 001)

Hors restes à réaliser : - 3 266.07 €

Solde des restes à réaliser en investissement : 0 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité (151 votants : 138 voix pour, 0 contre et 10 abstentions),

VOTE l'affectation suivante :

Affectation du déficit d'investissement 2015 : 3 266.07 €

Affectation pour travaux d'investissement 2016 : 0 €

SOIT :

- Section d'investissement : art 1068 excédent de fonctionnement capitalisés : 3 266,07 €

- Section de fonctionnement : art 002 résultat de fonctionnement reporté : 12 756,36 €

Reçu en sous-préfecture de Cholet le 25/03/2016

Questions diverses

Monsieur Alain VINCENT fait part d'une réunion qui a eu lieu avec les Responsables des Services Techniques afin de refaire le point sur l'organisation en place. L'aspect communication est importante et toujours à retravailler.

D'autre part une procédure des Achats va être envoyée.

Monsieur Christophe DOUGÉ rappelle la rencontre de Mr Paul MOREAU.

Rappel des réunions de présentation des budgets :

Mardi 29 mars à 20 H St Pierre Mt et Mercredi 30 mars à 20 H au Fület

Prochaine réunion de Conseil Municipal :

- Jeudi 31 mars 2016 -